

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 21 février 2014

Objet : **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2013**

L'an deux mil quatorze, le **21 février**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2014

Présents : 21
Absents : 8
Votants : 22

**PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, CAMPANALE, CHEVROT, DRAGANI, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MILLOU, MORAND, PESQUET
MM. BROTTE, BRUNELLO, CARRASCO, CROZES, FASTIER, GAY, GIMBERT, GLOECKLE, LORIMIER, PEYRONNARD, PIANETTA**

**ABSENTS : Mmes. AIZAC, BOURDARIAS (pouvoir à Mme. PESQUET), BRUNET-MANQUAT, CATRAIN, DURAND, MELIS
M. FORT, LEROUX**

Mme CAMPANALE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-13 ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Considérant les balances des comptes 2013 et les tableaux des résultats prévisionnels fournis par le trésorier ;

Considérant l'état des restes à réaliser 2013 fourni au trésorier ;

Madame l'adjointe aux finances indique que, faute de disposer des comptes administratifs 2013 approuvés, il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2013,

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2014 la reprise anticipée des restes à réaliser et résultats prévisionnels de l'exercice 2013, qui s'établissent à ce jour comme suit :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		384 989.07	5 001 005.95	
Résultat antérieur reporté		765 235.97		5 681 327.93
Résultat de clôture 2013		1 150 225.04		680 321.98
Restes à réaliser			465 223.11	162 270.65

BUDGET EAU	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		131 353.39		34 751.55
Résultat antérieur reporté		761 841.16		1 168 498.24
Résultat de clôture 2013		893 194.55		1 203 249.79

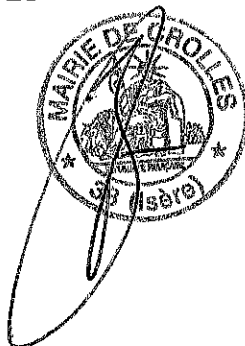
BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes d'inv
Résultat de l'exercice	61 611.98		105 268.16	
Résultat antérieur reporté		276 331.39	26 615.92	
Résultat de clôture 2013		214 719.41	131 884.08	
Restes à réaliser				

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'inscrire les restes à réaliser 2013 du budget communal au vu de l'état fourni au trésorier.
- de reprendre au budget primitif 2014 les résultats tels que présentés aux tableaux du présent projet de délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 27 février 2014
François BROTTES
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.